

Siège : Mairie d'ÉRAGNY sur Epte  
Place Angèle BOUTIGNY  
02.32.55.21.57

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL SYNDICAL**

**MARDI 28 mars 2017**

Étaient présents : MM BACQUET Monique, DEBAUDRE Annie, ESPEROU Louis-Claude, DUMONTIER Béatrice, JOUBIER Andrée-Jeanne, JOUBIER Jean-Yves, LETIERCE Luc, MASURIER Didier, MICHALCZYK Bernard, PIRIOU Jean-Paul, M. VANDAMME Alain formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : MM M. LOHEAC Patrice, POQUET Daniel, PIGEARD Isabelle

Étaient absents : MM DUBUS Gérard, GAILLARD Laurence, KER BIDI Marie-Dominique, LE RIDANT Claudine, ROCHE Freddy

Pouvoirs : M. POQUET Daniel à M. MICHALCZYK Bernard

Mme BAQUET Monique a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Vote du Compte Administratif 2016
- ✓ Délibération pour affectation des résultats de l'exercice 2016
- ✓ Délibération pour approuver le compte de gestion de la trésorerie
- ✓ Vote du Budget Primitif 2017
- ✓ Délibération pour abondement du syndicat par les deux communes
- ✓ Rattachement des charges et des produits
- ✓ Questions diverses

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Syndical prend les délibérations suivantes :**

**N° D.S. 2017/001: Objet : Vote du compte administratif 2016**

Le Conseil Syndical délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme DUMONTIER Béatrice, vice-présidente, après s'être fait présenter le Budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	130 537.58 €			151 257.19 €	130 537.58 €	151 257.19 €
Opérations de l'exercice	191 165.55 €	181 260.78 €	74 622.84 €	83 300.38 €	265 788.39 €	264 561.16 €
Totaux	321 703.13 €	181 260.78 €	74 622.84 €	234 557.57 €	396 325.97 €	415 818.35 €
Résultat de clôture (=CA)	140 442.35 €			159 934.73 €		19 492.38 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

	au compte 001 investissement dépenses BP 2017
159 934.73 €	au compte 001 investissement recettes BP 2017

Restes à réaliser

--	--

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES  
et col. REPORTS CA/16 et BP/17

Besoin de financement des restes à réaliser  
Excédent de financement des restes à réaliser

--	--

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

--	--

!\* Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

	au compte 1068 Investissement BP 2017, avec émission titre de recette.
--	--

140 442.35 €	au compte 002 Déficit de fonctionnement reporté BP 2017
--------------	---

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le président ne participe pas au vote.

\*\*\*\*\*

#### **N° D.S. 2017/002: Objet : Affectation des résultats du compte administratif 2016**

##### **Le Conseil Syndical,**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016. Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de 140 442.35€

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	
<b>a. Résultat de l'exercice :</b>	-9 904.77€
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice :</b>	-130 537.58€
D002 du compte administratif (si déficit)	-140 442.35€
<b>Résultat à affecter : d.=a.+c.</b>	<b>-140 442.35€</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement :</b>	
D001 (Besoin de financement)	0.00€
R001 (excédent de financement)	159 934.73€
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
Besoin de financement :	0.00€
Excédent de financement	0.00€
<b>Besoin de financement =e.+f.</b>	<b>0.00€</b>
Affectation en réserves R1068 en investissement	<b>0.00€</b>
<b>Déficit reporté D002</b>	<b>140 442.35€</b>

Le président ne participe pas au vote.

\*\*\*\*\*

#### **N° D.S. 2017/003: Objet : Approbation du compte de gestion 2016 par Mme Valérie LEDRU, trésorière**

**Le Conseil Syndical,** après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le président ne participe pas au vote.

\*\*\*\*\*

## **N° D.S. 2017/004: Objet : Vote du budget primitif 2017**

### **Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'approuver les propositions de Monsieur le Président, pour le budget primitif 2017 du S.I.T.E.U.B.E. qui s'équilibre globalement en recettes et dépenses des sections de fonctionnement et investissement à 415 582€.

\*\*\*\*\*

## **N° D.S. 2017/005 : Objet : Abondement du compte du syndicat**

Monsieur Luc LETIERCE, trésorier, explique aux membres présents la répartition des dépenses en fonctionnement. Il convient de distinguer les charges fixes des charges variables qui seront supportées à égalité entre les deux communes d'Eragny-sur-Epte et de Bazincourt-sur-Epte, cette dernière étant connectée au S.I.T.E.U.B.E.

Après avoir estimé le coût d'exploitation au budget primitif 2017 et compte tenu de l'estimation des dépenses prévisionnelles de fonctionnement, hors amortissement, au budget primitif 2017 et la répartition à chaque commune

### **Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,**

**Inscrit** au budget primitif les sommes définies comme suit :

- ⇒ Pour la commune de Bazincourt sur Epte : 70 582.33€
- ⇒ Pour la commune d'Éragny- sur-Epte : 48 677.33€

\*\*\*\*\*

## **N° D.S. 2017/006 : Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016**

M. le, la président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses :**

- Avancement des branchements effectués à Bazincourt-sur-Epte :
  - 86 branchements fin mars 2017
  - Estimation de 268 branchements pour fin 2017
  - Totalité de 310 abonnés branchés d'ici fin février 2018
- Notification du courrier du Préfet, service de l'eau, précisant que l'arrêté de requalification de la station d'épuration des eaux usées du SITEUBE est en cours de rédaction (pour le passage de 2000 EH à 1800 EH).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50.

Le Président,  
Didier MASURIER